



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel technique

Question écrite n° 7569

Texte de la question

Mme Janine Jambu attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des personnels techniques de la fonction publique hospitaliere. En effet, ceux-ci sont recrutes a 80 p. 100 au niveau bac 2, alors qu'ils sont rattaches a la categorie des agents recrutes au niveau du baccalaureat. Aussi, elle lui demande quelle disposition elle compte prendre pour que leur qualification soit pleinement reconnue.

Texte de la réponse

Les personnels techniques de la fonctions publique hospitaliere vont beneficier d'une amelioration de leur situation statutaire dans le respect des engagements pris par le protocole Durafour. L'indice terminal brut du premier grade sera porte de 474 a 544, l'indice terminal du deuxieme grade passera de 533 a 579, enfin l'indice terminal du troisieme grade culminera a 612 au lieu de 579 actuellement. Cette mesure sera mise en oeuvre progressivement, la premiere etape concernant la creation du nouveau troisieme grade au 1er aout 1994 dans lequel les agents du troisieme grade actuel seront reclasses par tiers en 1994, 1995 et 1996.

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7569

Rubrique : Fonction publique hospitaliere

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3864

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 38